

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 17 décembre (17/12/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur le Maire), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Christine HEMERY), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGE (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Gilles BENECH), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT EXCUSES :

Mme Sandrine PIAROU, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur GOZZO est nommé secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

15 – 17 décembre 2019

15. Avenant n° 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs Commune de Moissac – Association Moissac Animation Jeunes (MAJ) – versement d'une subvention pour l'année 2020

Rapporteur : Madame HEMERY.

Vu la délibération n°10 du Conseil Municipal du 06 juillet 2017 relative à la convention triennale à intervenir entre la Commune de Moissac et l'Association Moissac Animation Jeunes,

Vu la délibération n°8 du Conseil Municipal du 15 février 2018 approuvant l'avenant n°1 à la convention triennale et fixant le montant de la subvention de 2018,

Vu la délibération n°15 du Conseil Municipal du 5 mars 2019 approuvant l'avenant n°2 à la convention triennale et fixant le montant de la subvention de 2019,

Vu le principe d'annualité budgétaire,

Considérant que la convention initiale prévoyait une subvention de 120 000 € pour l'année 2020 toutes actions confondues,

Considérant que le montant de la subvention doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des Finances du 5 décembre 2019,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 25 voix pour et 2 abstentions (Mme DULAC, M. CHARLES),**

Après avoir entendu l'exposé du Maire :

AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°3 à la « convention pluriannuelle d'objectifs - commune de Moissac- association Moissac animation jeunes »,

APPROUVE le versement d'une subvention de 120 000 € toutes actions confondues à l'association MAJ selon les termes de l'avenant,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 au chapitre 65.

Pour copie conforme

Moissac le 19 décembre 2019

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Mayor of Moissac is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MOISSAC' at the top and '2000 TARN ET GARDONNE' at the bottom. The signature is written over the stamp and extends to the right.

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :